Conseil d'État

N° CE : 62.611
Doc. parl. : n° 8775

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 28 octobre 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi
portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 28 octobre 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 29 septembre 2026 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 17 novembre 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes